

Réunion d'échange  
Pallisco, CED, Les Amis de la Terre  
sur les questions liées à l'exploitation du moabi  
par l'entreprise PALLISCO.

---

Communiqué final des résolutions communes.

---

Dans le cadre d'une volonté commune de Pallisco, l'ONG CED et l'ONG Les Amis de la Terre de résoudre les conflits soulevés, une réunion d'échange s'est déroulée le 5 mars 2008 en présence des différentes parties prenantes concernées. Cette réunion a abouti aux résolutions suivantes :

**1. Chevauchement des limites entre les UFA et les Forêts Communautaires limitrophes.**

Les participants présents reconnaissent que :

- l'origine du chevauchement provient de la définition des limites réalisée par l'administration en charge des forêts pour chaque titre forestier ;
- la Redevance Forestière Annelle (RFA) est assise sur la surface des UFA fixée par l'administration en charge des forêts et reprise par l'administration en charge de la fiscalité ; les conséquences fiscales dues aux problèmes de chevauchement sont supportées exclusivement par Pallisco ;
- le processus de classement des UFA n'est pas encore lancé par l'administration compétente concernant les UFA 10-030, 10-031, 10-039, 10-042, 10-044 ; seule l'UFA 10-041 est actuellement classée ;
- une solution pro-active négociée et acceptée par les communautés villageoises concernées et la société Pallisco sera trouvée, sous l'arbitrage de l'administration Camerounaise ;
- vues les conséquences inhérentes aux limites des titres forestiers concernés (réouverture et matérialisation des limites, modification de la RFA, du Plan d'aménagement ou du Plan simple de gestion), la décision finale sera transmise à l'administration compétente pour intégration dans le processus de classement de l'UFA concernée, la procédure de modification de la surface du titre concerné et la procédure de modification de la RFA de l'UFA concernée.

**2. Question des 3 moabis du village de NEMEYONG exploités par Pallisco dans la Licence 1803 (2000).**

Les participants présents reconnaissent qu'il est aujourd'hui trop tard pour vérifier si les moabis abattus avaient été marqués et identifiés comme arbres à protéger. Ils regrettent que ce problème n'ait pas été réglé plus tôt comme l'aurait souhaité les villageois.

Néanmoins l'entreprise confirme qu'elle trouvera une solution sur la base d'un projet de développement de la communauté. Ce projet sera identifié et proposé par la communauté dans un ordre de mesure acceptable et validé par la communauté et Pallisco (équivalent au préjudice déclaré par la communauté).

**3. Question des 11 moabis du village de ZIENG ONOUL (2000).**

Les participants présents sont d'accord sur la mise en place d'une mission conjointe avec la communauté sur le terrain pour déterminer le positionnement des souches.

Néanmoins l'entreprise confirme qu'elle trouvera une solution sur la base d'un projet de développement de la communauté. Ce projet sera identifié et proposé par la communauté dans un ordre de mesure acceptable et validé par la communauté et Pallisco (équivalent au préjudice déclaré par la communauté).

#### **4. Question des 3 moabis abattus dans la zone commune propriété de l'entreprise Pallisco et la Forêt Communautaire de Mindourou (2005).**

Les participants reconnaissent d'une part la légitimité des différents documents produits par l'administration et l'Observateur Indépendant, et d'autre part la divergence de leur interprétation.

L'entreprise Pallisco comprend toutefois le préjudice de la communauté. Afin de maintenir un climat sain et pérenne, Pallisco est favorable à participer à la mise en oeuvre d'un projet de développement pour la communauté. Ce projet sera identifié et proposé par la communauté dans un ordre de mesure acceptable et validé par la communauté et Pallisco (équivalent au préjudice déclaré par la communauté)

#### **5. Question sur l'exploitation des moabis de MEDJOH (2000).**

Les participants reconnaissent que les conflits liés à l'exploitation des moabis dans le village de Medjoh sont définitivement réglés par l'appui à la foresterie communautaire de Medjoh et notamment le don d'une scie mobile en janvier 2008.

Réserve énoncée à la demande des ONG CED et Les Amis de la Terre : les ONG CED et Les Amis de la Terre estiment cependant que la solution trouvée n'est pas équitable pour toutes les composantes de la communauté, notamment les Baka ; néanmoins il s'agit de conflits internes à la communauté qui doivent être réglés au sein de celle-ci, et ni le CED ni Les Amis de la Terre ne souhaitent s'impliquer ou interférer sous quelques formes que ce soit dans la résolution de ces conflits dans le futur.

#### **6. Question sur les revendications de salariés licenciés suite aux évènements de 2004.**

A la connaissance des documents émis par la justice, les participants acceptent la proposition de CED concernant l'étude du dossier des plaignants par un juriste afin de déterminer la recevabilité des revendications dans le cadre du respect du droit. Cette étude est à l'initiative du CED.

#### **7. Question sur la préservation des moabis dans la zone d'activité de Pallisco.**

Les participants s'engagent à collaborer à la mise en place d'un programme de gestion durable du moabi qui s'articulera autour des trois points suivants :

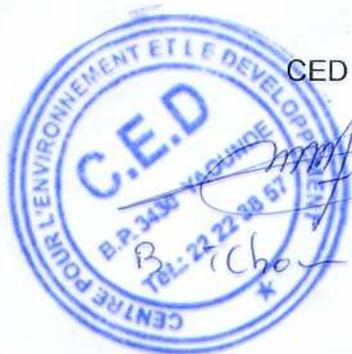
1. la lutte contre l'exploitation illégale dans la zone agrofrestière et dans les Forêts Communautaires ; l'entreprise Pallisco s'impliquera dans les aspects de sensibilisation des communautés de la zone riveraine de ses UFA ;

2. l'appui au développement d'une filière de commercialisation d'huile de moabi impliquant les communautés et les ONG locales d'appui ; la première étape est la réalisation d'une étude de marché pour évaluer le potentiel de cette filière ; des termes de référence seront réalisés et validés conjointement entre l'ONG CED et le projet DACEFI (WWF) ;

(.../...)

3. l'identification et la protection des moabis utilisés par les communautés riveraines de l'UFA 10-039 à titre pilote à travers la cartographie participative qui sera réalisée en partenariat entre l'ONG CED et le projet DACEFI (WWF); des termes de référence seront réalisés et validés conjointement entre l'ONG CED et le projet DACEFI (WWF).

Fait à Mindourou, Cameroun, le 5 Mars 2008.



Les Amis de la Terre

*P/O Sylvain Angerand*

*Angerand*

PALLISCO

